

En effet, a, en son temps, été mis en place un tarif de première nécessité (TPN) réduisant (sur l'abonnement et la consommation) la facture d'électricité des personnes à faibles revenus. Il est accordé sous conditions de ressources et est attribué pour un an renouvelable, après validation par les organismes de sécurité sociale. En revanche, s'agissant du gaz, en dépit de promesses faites par le Gouvernement, aucune concrétisation n'est encore intervenue. Au moment où, en ce début d'année, une nouvelle hausse significative du gaz vient d'être décidée, et alors même que s'opère la fusion entre Suez et Gaz de France, il est plus que temps qu'une régulation assurant l'accès à l'énergie des personnes les plus modestes soit mise en place. Il lui demande donc d'y veiller rapidement, et d'en préciser le calendrier prévisionnel.